

CCAS D'AUROS
Mairie
1 Place de la Mairie
33124 AUROS

DECISION
N°DECC2_2026

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 033-263300212-20260521-DECC2_2026-AR



DECISION PRISE

DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AUROS

Monsieur le Président expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu le code de l'action sociale et notamment les articles R 123-21 à R 123-23 ;

Vu la délégation accordée à Monsieur le Président par délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Auros en date du 12 Mai 2026 de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article R 2123-1 du code de la commande publique ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les crédits inscrits au budget du CCAS en section de fonctionnement ;

Considérant l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations,

DECISION DU 21 MAI 2026 :

Signature d'un devis de la SARL Charles SAVIGNEUX 33650 Saint-Médard d'Eyrans
Objet : 40 bouteilles de vin et 64 demi-bouteilles de vin pour la composition du colis offert aux personnes âgées de plus de 70 ans qui n'ont pas pu participer au repas annuel du CCAS.

Montant : 418.67 € HT (83.73 € TVA 20 %) 502.40 € TTC.

Le 21 Mai 2026

Pour extrait conforme

Le Président -
Philippe CAMON-GOLYA

C. C. A. S.
AUROS